



## Classification : le cycle de négociation est enclenché !

Vendredi 25 juillet 2014

Le 17 juillet, une **dernière réunion de négociation** s'est tenue avant la trêve estivale.

Cette réunion a **confirmé le virage engagé** lors de celle du 3 juillet et qui faisait **suite à la grève** du 19 juin : **le retour à une logique de négociation**.

Préalablement à cette réunion, la Direction Générale nous a transmis, toujours sous le sceau de la confidentialité, un certain nombre de documents demandés par les organisations syndicales, pour éclairer le projet d'accord V0 et ses impacts (immédiats et dans la durée).

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a fait une **demande complémentaire de documents nécessaires pour le travail sur la grille**.

Nous étions aussi préalablement destinataires d'un **nouveau tableau des niveaux de classification** (définitions et caractéristiques génériques), qui **prend en compte la quasi-totalité des propositions** de la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** et permet d'avoir un **document qui commence enfin à gagner en cohérence, clarté et lisibilité**. Il s'agit là du socle indispensable pour la suite de la négociation.

Évidemment, nous devons revenir dessus, mais ce premier pas est intéressant.

**Autre sujet extrêmement important,**

celui des **critères de passage d'un niveau à un autre** pour un même emploi dans l'amplitude de celui-ci. Lors de la réunion précédente, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** avait fait une **proposition de texte « chapeau »** pour **définir clairement ces règles de passage**. Le 17 juillet, nous avons à nouveau insisté sur la nécessité d'un tel texte.

La Direction Générale nous a annoncé, qu'elle nous enverrait en amont de la reprise des négociations en septembre, un projet d'accord V1 qui permettra entre autre de clarifier le passage d'un niveau à un autre et d'un échelon à un autre. **Les règles de passage seront donc précisées dans l'accord**.

Une fois passé, les questions diverses et variées des uns et des autres nous avons pu entrer dans le vif du sujet : **l'amplitude des emplois, c'est-à-dire leur positionnement sur la grille des niveaux de classification, avec un niveau d'entrée et un niveau de sortie**.

Au regard des premiers documents remis par la DG et le tableau des amplitudes des emplois, il semble y avoir une certaine cohérence entre le positionnement actuel des agents et l'amplitude des emplois proposés par la DG.

Pour autant la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** à attirer l'attention de la **DG** sur le fait que **l'amplitude des emplois doit être en complète cohérence avec la définition des**



## Classification : le cycle de négociation est enclenché !

### niveaux de classification.

**Actuellement**, compte tenu des retours des positionnements qui sont faits par les régions et en se basant sur le projet de la DG, **3,53% des agents seraient hors cadre** (c'est-à-dire au dessus ou en dessous de l'amplitude de leur emploi). **Ces situations devront toutes être prévues et traitées dans l'accord afin que personne ne soit laissé sur le côté.**

### Les amplitudes des emplois

Des **débats** ont eu lieu principalement et **prioritairement sur la filière relation de services et la filière management.**

La **filière support** n'a été que très **peu évoquée**, certaines organisations syndicales refusant d'en parler, car ils y avaient des nouveaux métiers dont ils n'avaient pas les fiches métiers (un peu surprenant dirons-nous, car ces mêmes organisations syndicales avaient eu ces fiches dans une autre réunion consacrée uniquement à cela : l'ONM du 26 juin !)

Ce n'est que **parti remise**, nous en **parlerons lors de la prochaine réunion.**

Concernant les discussions et propositions des OS, la DG n'a pas pris de position en séance : elle apportera ses réponses après un temps d'étude et de réflexion.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a

attiré l'attention de la Direction Générale concernant l'emploi de **Médiateur** qui, parfois dans sa fonction, pourrait un peu déborder sur le niveau H.

La question des **Psychologue du travail** a été **au cœur des débats**. En ce qui concerne la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**, il n'y a pas de sujet de discussion, **l'accord du 18 juin 2010** relatif à l'intégration dans la CCN de Pôle Emploi des agents transférés de l'AFPA **est clair**, le **coefficient d'entrée des psychologues du travail est 300 base**, cela **doit donc se traduire** dans la Classification par un emploi dont **l'amplitude démarre en F**.

Nous avons aussi attiré l'attention de la Direction sur la problématique des agents de ménage qu'il est difficile de positionner dans la fiche emploi **Agent Logistique**. S'il ne nous semble pas utile de créer une fiche particulière pour cet emploi, il est évident qu'il faut retravailler celle de l'agent logistique.

Nous avons **interrogé la Direction Générale sur sa méthodologie, son choix et la cohérence des positionnements** des multiples **emplois d'«assistant»** (assistant comptable, assistant contrôleur de gestion, assistant juridique, assistant de communication, assistant chargé d'études, assistant de secrétariat, assistant de direction) qui ont des niveaux d'entrée et de sortie différents ainsi



## Classification : le cycle de négociation est enclenché !

que des amplitudes différentes. **Sans réponse claire de la Direction, nous reposerons notre question.**

En ce qui concerne l'emploi de **Formateur**, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a défendu l'idée de **modifier l'amplitude de l'emploi et de le faire commencer en « D »** afin que cela ouvre une **opportunité de carrière plus fluide** pour les métiers du conseil.

En ce qui concerne la **filière management**, pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**, l'emploi de **Directeur Adjoint d'agence** devrait être **positionné sur les niveaux F et G**, et **Directeur d'agence** sur les **niveaux F, G et H**.

Concernant l'emploi de **Directeur Territorial Délégué**, pure création de la fusion ANPE/ASSEDIC permettant de gérer à l'époque la triste réalité du 1 siège pour 2, le **constat est flagrant, 70% sont hors cadre, dont 62 personnes sur 89 sont en réalité positionnés dans le niveau supérieur, le niveau I**. Pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**, cette **situation doit être étudiée très sérieusement et pose la question de l'élargissement de l'amplitude**.

Enfin la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a rappelé dès le début des discussions sur les amplitudes qu'il y a une **vraie difficulté** qui n'a toujours pas trouvé de solution et qu'il faut **étudier avec une très grande**

attention.

En créant un très grand corps de conseiller avec une fiche emploi « conseiller à l'emploi » qui comprend, les conseillers, les conseillers référents et les conseillers chargés de projet emploi, on oublie les évolutions de carrières (promotions, examens...) de tous ces personnels.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** l'a redit : la solution n'est peut-être pas de créer une fiche emploi juste pour en créer une, car si le besoin n'est pas pertinent, alors, nous mettrons encore plus ces collègues en difficultés dans une sorte de groupe fermé. Par contre **l'employeur doit trouver le moyen de reconnaître et d'identifier leur évolution de carrière, leurs compétences acquises ainsi que le savoir-faire développé.**

Cette réunion, nous a confirmé que les négociations avaient concrètement (re)démarré.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** est bien décidée à **faire le pari de la négociation jusqu'au bout.**

Si certains annoncent déjà aux personnels qu'il faut qu'ils se préparent à une grève en septembre, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** n'en fera pas partie.

La **grève du 19 juin** a permis de **renouer avec le dialogue et la négociation** et **c'est pour nous une première victoire.**

## Classification : le cycle de négociation est enclenché !

Nous ne serons donc pas de ceux qui appellent à la grève par principe, qui s'amuse avec les peurs des agents, qui vivent dans le passé.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi s'inscrit dans le dialogue et la négociation et fera tout pour que les réunions de la rentrée (10 septembre, 24 septembre et 2 octobre... à ce stade) nous permettent de poursuivre dans la continuité des

premières avancées obtenues.

Durant l'été, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi poursuivra ses travaux et transmettra à la Direction Générale, comme elle l'a déjà fait sur les niveaux de classification, ses contre-propositions sur le projet d'accord V0.

**Gardez vos boîtes mail ouvertes !  
Rendez-vous à la rentrée !**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire à [syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)

Si vous souhaitez nous rejoindre, rien de plus simple vous trouverez notre bulletin d'adhésion sur [www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

